SUIVI INITIAL ET PÉRIODIQUE DE L'ÉTAT DE SANTÉ SOUS L'AUTORITÉ DU MÉDECIN DU TRAVAIL

SUIVI INDIVIDUEL RENFORCÉ (RISQUES PARTICULIERS)

- Amiante
- Plomb
- CMR
- Rayonnements ionisants
- Agents biologiques groupes 3 et 4
- Milieu hyperbare
- Montage/démontage d'échafaudages

- Autorisations de conduite
- Habilitation électrique
- Manutention manuelle > à 55 kg (art R4541-9 CT)

- Jeunes travailleurs affectés à des travaux réglementés
- Rayonnements ionisants Catégorie A

Sur demande écrite de l'employeur après avis du médecin du travail et du CSE

SUIVI INDIVIDUEL SIMPLE

CAS GÉNÉRAL

Apprentis

- Agents biologiques groupe 2
- Champs électro-magné-tiques > Valeur Limite d'Exposition

- Travailleurs de - 18 ans
- Travail de nuit

Travail handicapé et en invalidité

EMBAUCHE AFFECTATION

1 an

2 ans

3 ans

4 ans

5 ans

« AVANT LA PRISE DE POSTE

Examen médical d'aptitude à L'EMBAUCHE

Avis d'aptitude

Visite INTERMÉDIAIRE (2 ans max)

Attestation de suivi

Examen médical d'aptitude PÉRIODIQUE (4 ans max)

Avis d'aptitude

« AVANT LA PRISE DE POSTE

Examen médical d'aptitude à L'EMBAUCHE

Avis d'aptitude

Examen médical d'aptitude PÉRIODIQUE (1 an max)

Avis d'aptitude

Avis d'aptitude délivré chaque année

Pour les Jeunes travailleurs affectés à des travaux réglementés

» APRÈS LA PRISE DE POSTE

VIP INITIALE (3 mois max) (Apprentis : dans les 2 mois)

Attestation de suivi

VIP PÉRIODIQUE (5 ans max)

Attestation de suivi

« AVANT LA PRISE DE POSTE

VIP INITIALE

Attestation de suivi

VIP PÉRIODIQUE (5 ans max)

Attestation de suivi

« AVANT LA PRISE DE POSTE

VIP INITIALE

Attestation de suivi

VIP PÉRIODIQUE (3 ans max)

Attestation de suivi

VIP PÉRIODIQUE (5 ans max) -18

Attestation de suivi

» APRÈS LA PRISE DE POSTE

VIP INITIALE

Attestation de suivi

VIP PÉRIODIQUE (3 ans max)

Attestation de suivi

Visite pouvant être réalisée en fonction de la situation par : un médecin du travail, un infirmier santé travail, un collaborateur médecin ou un interne

Visite réalisée par le médecin du travail

VIP : Visite d'Information et de Prévention